



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5475

Vendredi 30 Novembre 2012

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 672.16

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,11%

VARIATION SUR L'ANNEE : - 1,06%

TUNINDEX20 : 1 816.18

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : 0,00%

VARIATION SUR L'ANNEE : - 3,32%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 065,62	-0,36%	-6,39%
8300	INDICE DES BANQUES	2 730,68	-0,17%	-6,37%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 377,26	-2,04%	-1,69%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 827,33	-0,65%	-9,99%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 878,00	0,36%	17,19%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 595,06	0,50%	19,97%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 814,61	0,30%	11,54%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	2 500,75	0,01%	3,09%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	2 870,96	0,33%	10,36%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 944,00	0,31%	-2,50%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 369,53	0,36%	-3,71%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 637,00	-0,50%	-0,48%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	29-05-2012	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	27,020	27,010	27,500	27,800	26,300		
2	1	0,600	11-07-2012	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	13,680	13,620	13,600	13,620	13,500		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,570	1,560	1,550	1,570	1,540		
4	1	0,420	14-05-2012	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,510	7,290	7,290	7,290	7,290		
5	5	0,150	23-07-2012	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	15,400	15,450	15,450	15,450	15,440		
6	10	2,000	16-07-2012	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	61,120	61,100	60,500	61,500	60,500		
7	5	0,400	20-09-2012	BH - Banque de l'Habitat	12,240	12,350	12,350	12,350	12,350		
8	5	0,850	07-06-2012	TL - Tunisie Leasing	22,360	22,360	22,370	22,370	22,360		
9	1	0,240	29-06-2012	BT - Banque de Tunisie	12,000	11,980	11,950	11,980	11,920		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	7,800	7,790	7,800	7,800	7,600		
11	5	0,400	10-09-2012	BNA - Banque Nationale Agricole	9,000	9,000	9,000	9,000	9,000		
12	5	1,400	07-06-2012	AMEN BANK	34,410	35,270	35,250	35,270	34,300		
13	1	0,200	06-07-2012	ATB - Arab Tunisian Bank	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,700	17,300	17,700	17,800	17,300		
15	5	1,500	29-06-2012	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	68,500	69,000	68,020	69,000	68,000		
16	1	1,000	31-05-2012	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,170	8,760	9,430	9,430	8,760		
17	5	0,750	31-05-2012	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,850	15,500	15,600	16,000	15,500		
18	1	0,200	16-07-2012	ATL - Arab Tunisian Lease	3,750	3,750	3,740	3,750	3,740		
19	1	0,170	02-07-2012	PGH - Poulina Group Holding	6,770	6,770	6,950	6,970	6,770		
20	10	1,800	01-06-2012	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	153,900	150,000	153,400	153,400	150,000	B	149,290
21	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	169,000	168,700	169,000	169,000	168,700		
22	5	0,200	04-07-2012	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	6,800	6,800	6,800	6,800	6,700		
23	5	0,700	18-05-2012	SALIM - Société d'Assurances SALIM	27,160	27,000	27,000	27,000	27,000		
24	1	0,250	16-07-2012	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	8,920	8,930	8,990	9,190	8,800		
25	1	0,023	18-07-2012	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,900	1,890	1,900	1,920	1,880		
26	1	0,070	13-07-2012	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	3,900	3,790	3,850	3,940	3,790		
27	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	22,850	22,800	23,000	23,200	22,500		
28	5	0,450	25-06-2012	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	15,400	15,450	15,500	15,550	15,000		
29	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	7,570	7,700	7,700	7,700	7,400		
30	1	0,050	31-08-2012	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,890	2,950	2,930	2,970	2,900		
31	1	0,150	04-07-2012	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	7,000	6,990	6,940	6,990	6,850		
32	1	0,380	12-06-2012	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	9,000	9,000	9,050	9,050	8,970		
33	1	0,100	12-07-2012	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,140	3,200	3,120	3,210	3,120		
34	5	0,500	10-07-2012	EL WIFACK Leasing	14,900	14,500	14,890	14,890	14,500		
35	1	0,280	20-06-2012	Société ESSOUKNA	10,820	10,800	10,900	10,900	10,800		
36	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	8,490	8,310	8,490	8,550	8,310		
37	1	0,220	25-06-2012	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,230	5,200	5,240	5,250	5,200		
38	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	3,250	3,200	3,270	3,270	3,160		
39	1	0,550	09-07-2012	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	8,820	8,800	8,780	8,800	8,750		
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,990	6,980	6,980	6,990	6,980		
41	5	0,325	15-06-2012	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	9,140	9,000	9,000	9,000	8,920		
42	1	0,250	11-07-2012	ENNAKL Automobiles	11,000	11,000	11,000	11,070	10,950		
43	1	0,250	20-07-2012	Telnet Holding	7,250	7,250	7,250	7,250	7,230		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
44	20	1,800	10-09-2012	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	27,940	27,490	27,500		
45	25	4,800	15-06-2012	Air Liquide Tunisie	375,100	375,100	370,050		
46	5	0,825	29-06-2012	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	38,500	38,380	37,970		
47	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	43,700				
48	5	1,600	31-05-2012	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	73,870				
49	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	50,000	48,890	48,890		
50	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,380				
51	10	2,000	15-06-2012	ALKIMIA - Société Chimique	37,500	37,490	37,490		
52	10	1,000	16-07-2012	TJL - Attijari Leasing	37,910	38,000	37,990		
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	9,700	9,700	9,900		
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	9,760	9,470	9,480		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **AMEN BANK (10 à 5)**.

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
55	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	12,900	12,660	12,900	12,900	12,660		
56	1			Société SERVICOM	13,130	13,010	13,400	13,400	13,010		
57	1			Société Carthage Cement	3,880	3,880	3,900	3,940	3,880		
58	1	0,100	01-06-2012	Société HEXABYTE	7,190	7,020	7,290	7,290	7,020		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
59	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	2,490				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA											
60	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2012	106,200					
61	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2012	103,000	100,000	100,000	48,493		
62	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	09-02-2012	103,200					
63	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013	11-10-2012	101,700					
64	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	70,810					
65	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2012	104,360					
66	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2012	103,640					
67	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	66,760					
68	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013	09-03-2012	100,000					
69	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	09-03-2012	103,500					
70	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	09-03-2012	97,600					
71	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	10-08-2012	96,000					
72	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2012	100,000					
73	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	12-10-2012	100,000					
LES EMPRUNTS											
74	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2012	100,000					
75		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2012	100,000					
76		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2012	100,000					
77		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2012	100,000					
78		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09	BE11F	09-02-2032		100,000					
79		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019		100,000					
80	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2012	100,000					
81	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2011	99,910					
82		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2011	100,000					
83		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2011	100,000					
84	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2011	100,000					
85	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2011	100,000					
86		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2012	100,000					
87		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2012	100,000					
88		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2012	99,000					
89		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2012	100,000					
90		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200					
91		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000					
92		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014	27-01-2012	100,000					
93		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014	27-01-2012	100,000					
94		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014	02-03-2012	100,000					
95		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014	02-03-2012	100,000					
96		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09	TL9SF	25-09-2014	25-09-2012	100,000					
97		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL9SV	25-09-2014	25-09-2012	100,000					
98		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2012	100,000					
99		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2012	100,000					
100		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2012	100,000					
101		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2012	100,000					
102		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000					
103		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000					
104		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2012	100,000					
105		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2012	100,000					
106		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2012	100,000					
107		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2012	100,000					
108		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000					
109		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000					
110		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2017	100,000					
111		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2017	100,000					
112		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2017	100,000					
113		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2017	100,000					
114		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2017	29-05-2017	100,000					
115	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2012	100,000					
116		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2012	100,000					
117		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2012	100,000					
118		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2012	101,760					
119		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2012	100,000					
120		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2012	100,000					
121		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019		100,000					
122		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022		100,000					
123	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2012	100,000					
124	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2012	100,000					
125		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2012	100,000					
126		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2012	100,000					
127		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2012	100,000					
128		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2012	100,000					
129		EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000					
130		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021	26-09-2012	100,000					
131		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021	26-09-2012	100,000					
132	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2012	100,000					
133		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2012	100,000					
134		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2012	100,000					

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANCE	ECHANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE									
140	U I B	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019	17-07-2012	100,000			
141		EO UIB 2009 - 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024	17-07-2012	100,000			
142		EO UIB 2009 - 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029	17-07-2012	100,000			
143		EO UIB 2011/1 - Variable Catégorie A 10ans AP à TMM+1% j. 26/08	U111A	26-08-2021	26-08-2012	100,000			
144		EO UIB 2011/1 - Fixe Catégorie B 20ans AP à 6,3% j. 26/08	U111B	26-08-2031	26-08-2012	100,000			
145		EO UIB 2011 - 7ans AP à 5,90% j. 30/01	UB112	30-01-2019		100,000			
146	C I L	EO CIL 2007 / 1 Sans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2012	99,000			
147		EO CIL 2007 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2012	100,000			
148		EO CIL 2007 / 2 Sans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2012	99,000			
149		EO CIL 2007 / 2 Sans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2012	100,000			
150		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
151		EO CIL 2008 / 1 Sans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2012	100,000			
152		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019	15-01-2012	100,000			
153		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019	15-01-2012	100,000			
154		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
155		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2012	100,000			
156		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2012	100,000			
157		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2012	101,120			
158		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2012	100,000			
159		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2012	100,000			
160		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
161		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2012	100,000			
162		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
163		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2012	100,000			
164		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2012	100,000			
165		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2012	100,000			
166		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL12I	30-03-2017		100,000			
167	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2012	100,000			
168		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2012	100,000			
169		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2012	100,000			
170		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2012	100,000			
171	ATL	EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL6I	15-06-2013	15-06-2012	100,010			
172		EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
173		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2012	100,000			
174		EO ATL 2008-1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 30/05	AT81F	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
175		EO ATL 2008-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/05	AT81V	30-05-2013	30-05-2012	100,000			
176		EO ATL 2009 5ans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2012	100,000			
177		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
178		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2012	100,000			
179		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2011	100,000			
180		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2011	100,000			
181		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
182		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2012	100,000			
183		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017		100,000			
184		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017		100,000			
185		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL1I	13-02-2019		100,000			
186	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
187		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
188		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
189		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
190		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
191		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
192		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2012	100,000			
193	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe Sans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2012	100,000			
194	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable Sans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2012	100,000			
195		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
196		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2012	100,000			
197		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL1I	13-01-2017		100,000			
198		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017		100,000			
199		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019		100,000			
200	AIL	EO AIL 2007 5ans AP 6,875% j. 17/12	AIL7	17-12-2012	17-12-2011	100,000			
201		EO AIL 2008 5ans AP 6,5% j. 30/09	OAIL8	30-09-2013	30-09-2012	100,000			
202		EO AIL 2009 / 1 Sans AP 6,5% j. 23/02	AIL9I	23-02-2014	23-02-2012	100,000			
203		EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AI10I	08-04-2015	08-04-2012	100,000			
204		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AI11I	28-04-2016		100,000			
205		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6% j. 15/05	AI21F	15-05-2017		100,000			
206		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017		100,000			
207	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
208		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
209		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2012	100,000			
210	UNION DE	EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUF8F	14-03-2013	14-03-2012	100,020			
211	FACTORING	EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUF8V	14-03-2013	14-03-2012	100,000			
212		EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2012	100,000			
213		EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2012	100,000			
214	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2012	100,000			
215	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2012	100,000			
216	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
217	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2012	100,000			
218	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
219	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
220	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
221		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
222		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2012	100,000			
223	Hannibal Lease	EO HL 2008-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
224		EO HL 2008-1 Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2012	100,000			
225		EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
226		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2012	100,000			
227		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,9% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
228		EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2012	100,000			
229		EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
230		EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2012	100,000			
231		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
232		EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2012	100,000			
233		EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j.							

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
	INDICATEUR	SEUIL EN %									
246	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIBI2	Octobre 2016	15-08-2012	100,00					
247	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2BI2	Juillet 2016	15-08-2012	100,00					
248		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-08-2012	100,00					

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
249				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,550				
250				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	16,410				
251				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	5,400				
252				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	10,880				
253				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,160	1,500	1,500		
254				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	19,040				
255				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	12,690				
256				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,950				
257				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,670				
258				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,690				
259				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,390	1,210	1,210		
260				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,030	1,940	1,940		
261				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,600				
262				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,310				
263				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,280				
264				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,250				
265				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,230	0,030	0,030		
266				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,100	0,030	0,030		
267				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,350	0,010	0,010		
268				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,140	0,030	0,030		
269				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,310			B	
270				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,590				
271				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,390				
272				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,300				
273				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,290				
274				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,550				
275				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,430				
276				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	0,970				
277				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,620				
278				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,790				
279				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,880	2,500	2,500		
280				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,910				
281				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,820				
282				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,630				
283				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,950				
284				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,010				
285				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,440				
286				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,620				
287				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,450				
288				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,080				
289				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,510				
290				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,480				
291				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,460				
292				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,380				
293				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,360				
294				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,140				
295				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	10,150				
296				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,230				
297				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,870				
298				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	6,360				
299				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	330,030				
300				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	188,590				
301				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	161,650				
302				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	107,770				
303				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	78,380				
304				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	60,290				
305				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	55,650				
306				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	51,370				
307				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	50,500				
308				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	41,920				
309				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	41,110				
310				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	36,810				
311				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	25,010				
312				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	15,080				
313				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	27,140				
314				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	19,660				
315				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,030				
316				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	4,060				
317				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,500				
318				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,530				
319				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,610				
320				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,870				
321				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,960				
322				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,980				
323				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,600				
324				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,340				
325				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,050				
326				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,590				
327				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	4,180				
328	10			ICF NS j. 01/01/2012 ICFNS	42,500				
329				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	22,330				
330				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	15,770				
331				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	11,330				
332				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,560	7,530	7,530		
333				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	9,180				
334				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,880				
335				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	7,170	6,000	6,000		
336				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	4,150				
337				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,950				
338				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,420	0,360	0,360		
339				ATL (ds. 6/17. du 26/11/2012 14/12/2012- ATDS2)	0,190	0,060	0,060		
340	1			ATL NG j. 01/01/2013 ATLG2	3,550				
341				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,570				
342				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,250				
343				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	84,750				
344				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,990				
345				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,990				
346				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,660				
347				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,750				
348				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,330				
349				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,770				
350				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,710				
351				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,440				
352				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,780				
353				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,880	2,640	2,640		
354				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,650				
355				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	2,510				
356				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,500				
357				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,560				
358				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,170				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION		
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL	
359				ATTIJARI LEASING	Action Rompue - TJLR	6,910			B	
360				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	5,020				
361				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	4,100				
362				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,080				
363				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,840				
364				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,710				
365				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,770			B	
366				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,540				
367				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,340				
368				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,160				
369				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 - SOMI1)	0,290				
370				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	1,020	0,450	0,450		
371				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,840				
372				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,790				
373				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,740				
374				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,000				
375				ASSAD	(da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	1,060				
376				ASSAD	(da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,440				
377				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,390			B	
378				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,420			B	
379				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	2,160				
380				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,120				
381				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,700			B	
382				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,610				
383				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,890				
384				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,190				
385				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,770				
386				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,250			B	
387				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,180				
388				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,210			B	
389				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,070	0,020	0,020		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
390	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	13,970	13,970	13,970		
391	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	8,870	9,260	9,260		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPO N	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Sté DORCAS NUTRITION	10	12.100	28-09-2012	14.270	14.270	700	TSI	31-12-2012	30-11-2012
Sté Agro Technologies - AGROTECH	100	146.700	14-09-2012	73.350	73.350	2 260	TSI	31-12-2012	30-11-2012
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté de Transport et de Tourisme - AL DJAZIRA	5	9.000	23-11-2012	9.000		28	SOFIGES	30-12-2012	07-12-2012

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIETE LAND'OR

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a donné, lors de sa réunion du 11 octobre 2012, son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 3 244 000 actions constituant le capital actuel de la société LAND'OR ainsi que des 1 456 000 actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 700 000 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 456 000 actions nouvelles à émettre, soit 30,98% du capital après augmentation.

Prix de l'offre : 7,500 dinars par action.

Intermédiaire introducteur : MAC SA.

Listing Sponsor : MAC SA.

Evaluateur : Cabinet FINOR.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « ARAB TUNISIAN LEASE » SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 30 JUIN 2012

A partir du lundi 26 novembre 2012

- Les 17 000 000 actions anciennes de la société ATL seront négociables en Bourse droits d'attribution et droits de souscription détachés.
- Les droits d'attribution et les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

Droits d'attribution

- Code Mnémonique : ATLI2
- Code ISIN : TN0004700472
- Groupe de Cotation : 32

Droits de souscription

- Code Mnémonique : ATDS2
- Code ISIN : TN0004700456
- Groupe de Cotation : 32

- Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : ATLG2
- Code ISIN : TN0004700480
- Groupe de Cotation : 32

COTATION EN BOURSE DES TITRES SITS SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 15 JUIN 2012

A partir du lundi 03 décembre 2012

- Les 13 000 000 actions anciennes de la société SITS seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés.
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : SITDS
- Code ISIN : TN0007180078
- Groupe de Cotation : 32

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'AIR LIQUIDE TUNISIE

La Banque de Tunisie, qui détenait directement 213 001 actions et droits de vote représentant 19,183% du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, a déclaré avoir franchi **directement** à la hausse, le 22 novembre 2012, le seuil de **20%** des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 16 713 actions et droits de vote représentant 1,505% du capital de la société.

Suite à ce franchissement de seuil, la Banque de Tunisie détient **directement** 229 714 actions et droits de vote représentant **20,689%** du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE.

Par ailleurs, la Banque de Tunisie détient indirectement 30 091 actions et droits de vote représentant 2,710% du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et ce, à travers ses filiales ASTREE Compagnie d'assurances et de réassurances (0,462%) et Placements de Tunisie Sicaf (2,248%).

La Banque de Tunisie a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'elle n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 29 novembre 2012 par la direction de la gestion mobilière et des capitaux de la Banque de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

ENNAKL AUTOMOBILES SA

Cession du bloc d'actions de la société ENNAKL Automobiles

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions, représentant 60% du capital d'ENNAKL Automobiles, et détenu par l'Etat Tunisien telle que décidée, le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en Faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n°2011-68 du 14 juillet 2011, un processus, en 2 étapes, d'appel à la concurrence a été lancé le 30 juillet 2012.

Etape 1 : Appel à manifestation d'intérêt : cette étape de présélection a permis d'arrêter une liste d'investisseurs potentiels selon des critères techniques prédéfinis en collaboration avec le groupe Volkswagen.

Trois investisseurs ont été retenus à l'issue de cette première phase :

1. Consortium HBG Holding
2. Consortium Momentum
3. Consortium Parenin/Poulina

Etape 2: La phase d'offre financière : Le prix seul déterminant

A l'issue de la période de due Diligence, les candidats ont été invités à formuler leurs offres financières.

Une commission d'ouverture et de dépouillement s'est tenue au Ministère des Finances le 16 novembre 2012 à 15h00. Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des 3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang Candidats Prix MDT Prix de l'action (en DT)

- 1 Parenin/Poulina 231.300 12,850
- 2 Momentum 218,000 12,111
- 3 HBG Holding 143,100 7,950

Sur cette base, la Commission d'Ouverture des plis a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du consortium Parenin/Poulina et de le déclarer adjudicataire provisoire.

Cette opération a été qualifiée de succès par l'Etat Tunisien. Par ailleurs, Le groupe Volkswagen a exprimé sa satisfaction et s'est déclaré enthousiaste à travailler avec le nouvel acquéreur. Même satisfaction exprimée par le personnel d'Ennakl face à un investisseur qui s'est engagée à respecter les accords récemment conclus au sujet des revendications sociales et à maintenir la Direction actuelle.

Créé en 1902, PARENIN est concessionnaire des engins Caterpillar, Atlas Copco et John Deere. La société est une filiale d'Amen Group fondé par la famille Ben Yedder et contrôlé par la société mère PGI-Holding. Le groupe est présent dans 5 pôles d'activité et compte une cinquantaine de sociétés. Poulina Group Holding, a été fondé par Abdelwaheb Ben Ayed en 1967, il comptait au 31/12/2011, 100 sociétés. Le groupe est présent dans plusieurs secteurs d'activité : immobilier, emballage, produits de grande consommation,....

**PUBLICATION D'INFORMATION SUR LE PACTE CONCLU ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE MAGASIN GENERAL (CONFORMEMENT AUX ARTICLES 62 BIS & 62 TER DU REGLEMENT DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER RELATIVE A
L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)**

1. LES PARTIES AU PACTE**A/** Dénomination sociale : **NEW CORP**• Forme juridique : **Société à responsabilité limitée**• Adresse du siège social : **Rue du Textile - ZI Sidi Rezig - 2033 Megrine** (en cours de transfert à l'adresse suivante : Résidence El Mouna - Bureau B1 - Rue du Lac Malaren- 1053 Les Berges du Lac - Tunis)• Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **B3139662012 RCS de Ben Arous****B/** Dénomination sociale : **MED INVEST COMPANY**• Forme juridique : **Société Anonyme**• Adresse du siège social : **Rue du Textile - ZI Sidi Rezig - 2033 Megrine**• Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **B0254162007 RCS de Ben Arous****C/** Dénomination sociale : **International Supermarket Stores (ISMS)**• Forme juridique : **Société Anonyme**• Adresse du siège social : **Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix (France)**• Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : **RCS Roubaix B674801329****2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE**• Dénomination sociale : **Société Magasin Général S.A**• nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à La date de la signature du pacte) : **2.296.250 actions ordinaires conférant droit de vote****3. - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET****LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE.**-Date de conclusion : **30 octobre 2012**

-Durée des engagements : Tant que les parties au pacte ou les sociétés qui leur seraient affiliées détiendront au moins 5% des titres de Société Magasin Général. En cas de montée dans le capital de SMG par ISMS, directement ou indirectement (ISMS détient 100% de NEW CORP), le Pacte pourra être renégocié ou remplacé.

-Date d'effet du Pacte : **30 octobre 2012****4. - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR****CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR****LES TITRES CONFÉRANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE****NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :**

A la date de signature du pacte,

-NEW CORP détient directement **10%** du capital et des droits de vote de la Société Magasin Général(**SMG**)**-MED INVEST COMPANY détient** directement **64,85%** du capital et des droits de vote de la Société Magasin Général (**SMG**)**-ISMS ne détient aucune participation directe** dans le capital et les droits de vote de Société Magasin Général (**SMG**).**5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

- Possibilité pour NEW CORP de demander à terme de monter dans le capital de Société Magasin Général pour atteindre 25% du capital et droits de vote de cette dernière

- Droit de préemption mutuel entre les parties en cas de cessions de titres

- Option de vente consentie à NEW CORP par MED INVEST COMPANY relative aux 10% du capital de SMG détenu par NEW CORP, et ce pendant une durée de 2 ans à compter de la signature du pacte

- Option de vente consentie à NEW CORP par MED INVEST COMPANY relative aux 10% du capital de SMG détenu par NEW CORP, et ce pendant une durée de 5 ans à compter de la signature du pacte en cas d'impossibilité de montée dans le capital à hauteur de 25% du capital et des droits de vote de SMG

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES N/A**7. SIGNATAIRE(S)** (Nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature) Le 5 novembre 2012,**Philippe Delalande**, Gérant de **NEW CORP SARL****Philippe Saudo**, Directeur Général de **ISMS****Tahar Bayahi**, Directeur Général de **MED INVEST COMPANY**

**AUGMENTATION DE CAPITAL
ARAB TUNISIAN LEASE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATL réunie le 30/06/2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 8MD pour le porter de 17MD à 25MD en deux opérations simultanées comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000D et l'émission de 2 000 000 actions de nominal 1D, à raison de deux (2) actions nouvelles gratuites pour dix sept (17) actions anciennes ;

- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 6 000 000D par l'émission de

6 000 000 actions de nominal 1D et au prix d'émission de 3D, soit une prime d'émission de

2D, à raison de six (6) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour (17) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 30/08/2012 a fixé la date de jouissance des nouvelles actions à émettre, soit le 1er janvier 2013 et a délégué au Président Directeur Général de la société le pouvoir de procéder à toutes les formalités légales pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 8MD réparti comme suit :

- 2MD par incorporation de réserves et par émission de 2 000 000 actions nouvelles gratuites ;

- 6MD par souscription en numéraire et émission de 6 000 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites : **Montant :**

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de 2MD, à prélever sur les réserves de la société et la création de 2 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires.

 Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de deux (2) actions gratuites pour dix sept (17) actions anciennes.

Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Conjointement à l'émission d'actions par incorporation de réserves, le capital social sera augmenté de 6MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

 Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 3D, soit 1D de valeur nominale et 2D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

 Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de six (6) actions nouvelles pour dix sept (17) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse des droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus

Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ATL exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°01 013 054 1192 0012 79 27 ouvert sur les livres de l'ATB – Agence Charguia.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le

14/12/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM-.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres:

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'ATL et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles gratuites (2 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 000 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2013.

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 17 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATL inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 26/11/2012, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :

Les 2 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront à partir du 26/11/2012.

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

AUGMENTATION DE CAPITAL ARAB TUNISIAN LEASE

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700472 » à partir du 26/11/2012.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700456 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 26/11/2012 au 14/12/2012 inclus.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700480 » à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 26/11/2012.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0004700464 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Un document de référence enregistré par le CMF le 09/11/2012 sous le numéro 12-010 et une note d'opération relative à la présente émission visé par le Conseil du Marché Financier le 09/11/2012 sous le numéro 12-792 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « ATL », de BNA-Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

I Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/12/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO -SEOUDIENNE- « SITS »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2 600 000 DT pour le porter de 13 000 000 DT à 15 600 000 DT par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission et ce dans un délai ne dépassant pas le 30 Septembre 2012 * . Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation. Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 2 600 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 600 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit la valeur nominale de 1DT majorée d'une prime d'émission de 2 DT.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « SITS » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SITS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08006011053200395465 ouvert sur les livres de la BIAT Lafayette.

Modalités de souscriptions et règlement de livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 18 Décembre 2012 à 16h à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « SITS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission

Cette augmentation de capital de la SITS servira à l'acquisition de nouveaux terrains nus ou aménagés, améliorer la trésorerie de la société ainsi que l'achèvement des projets en cours.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises
Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Les dividendes sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Depuis le 26/01/2006, les actions de la SITS sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 13 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la « SITS » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 03 Décembre 2012, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007180078 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007180086 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC sa – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0794 en date du 16 novembre 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SITS », de MAC sa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Le Conseil d'Administration, réuni le 16/10/2012, a prorogé la date limite de réalisation de l'opération pour la fixer au 31/01/2013 et s'est engagé à faire entériner cette décision lors de la réunion de la prochaine AGE.

**Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18 Décembre 2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

BANQUE DE TUNISIE -BT-

Cession du bloc d'actions de la Banque de Tunisie

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions détenu directement et indirectement par l'Etat Tunisien dans le capital de la Banque de Tunisie « BT » telle que décidée le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n° 2011-68 du 14 avril 2011, la Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'à l'issue des étapes de l'appel d'offre international lancé depuis le 26 septembre 2012 pour la cession de 13,007% de son capital, une commission d'ouverture et de dépouillement des offres s'est tenue au Ministère des Finances le 19 novembre 2012 à 15h00.

Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des

3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang	Candidats	Prix MDT	Prix de l'action (en DT)
1	Royal Luxembourg	217,753	14,851
2	SOPARFI BFCM- CIC	204,866	14,000
3	Slim Riahi	143,000	9,772

Sur cette base, la commission d'ouverture et de dépouillement des offres a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du Royal Luxembourg- SOPARFI- et de le déclarer adjudicataire provisoire.

SOCIETE ELECTROSTAR SA

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi ,3 Décembre 2012 à 10 heures au : DIGITAL CENTER LG, rue lac Léman, immeuble FEK1, les berges du lac de Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Validité de la réunion
- 2- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;
- 3- Augmentation de capital ;
- 4- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- 5- Modification de l'article 6 des Statuts ;
- 6- Formalités légales

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires durant le délai légal, et ce aux bureaux de la Direction Générale de la société sis au : Boulevard de l'environnement, Immeuble DIGITAL, 3^{ème} étage, les berges du lac –Tunis -

AVIS RECTIFICATIF DES CODES ISIN ATTRIBUES AUX NOUVELLES ACTIONS SITS ET AUX DROITS DE SOUSCRIPTION Y AFFERENTS

La STICODEVAM et MAC sa, Intermédiaire en bourse, informent le public qu'une erreur s'est glissée lors de la transcription du code ISIN à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne «SITS» de 13 000 000 dinars à 15 600 000 dinars objet du prospectus visé par le CMF sous le n°12-0794 en date du 16 novembre 2012.

Les codes ISIN à prendre en considération sont les suivants :

Libellé	Code ISIN
SITS DS I/5 031212	TN0007180078
SITS NS j 010112	TN0007180086

**AUGMENTATION DE CAPITAL
UBCI**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012 a décidé dans sa première résolution d'autoriser le conseil d'administration à porter le capital social de 75 759 030 dinars à 100 000 000 dinars sur une ou plusieurs périodes et en une ou plusieurs tranches.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné également tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces opérations d'augmentation de capital, en fixer les conditions.

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription en bourse, à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

Caractéristiques de l'émission

Le capital sera augmenté d'un montant de 4 734 935 dinars par souscription en numéraire

Nombre d'actions : 946 987 actions à souscrire en numéraire

Valeur nominale des actions : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 36 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 31 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 946 987 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'UBCI ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription sus mentionnée.

Dans ce cadre, l'UBCI s'engage à régulariser cette opération de rachat par la soumission pour approbation d'une résolution s'y rapportant à une prochaine assemblée générale extraordinaire.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes et ce, du 10 décembre au 24 décembre 2012 inclus

I. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 36 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 31 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 11 003 0002876 081 788 37 ouvert sur les livres de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Agence PASTEUR.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 24 décembre 2012 à 17H à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, Service Back Office Titres, 64 Avenue HABIB BOURGUIBA - 2033- MEGRINE.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'UBCI), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 946 987 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2013.

Mode de placement :

Les 946 987 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

But de l'émission :

Cette augmentation de capital a pour objectif essentiel le renforcement des fonds propres de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit Commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés d'impôt.

Marché des titres :

Les actions de l'UBCI sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes :

Les 15 151 806 actions anciennes composant le capital actuel de l'UBCI inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 10 décembre 2012, droit de souscription détaché.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 946 987 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription :

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 10 décembre 2012 inclus(2). Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux Compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0002400679» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0002400661 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 10 décembre au 24 décembre 2012 inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'UBCI.

I Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24 décembre 2012 sont informés que leurs intermédiaires agréés administrateurs procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

Un document de référence enregistré par le CMF le 23/11/2012 sous le numéro 12-012 et une note d'opération relative à la présente émission visé par le Conseil du Marché Financier le 23/11/2012 sous le numéro 12-797 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la banque UBCI, de UBCI FINANCE intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.